

**Vœu déposé par le Groupe de la Droite et du Centre
Conseil régional Centre-Val de Loire
Session du 18 octobre 2018**

Tous les jours, le communautarisme progresse dans notre pays et constitue le terreau de la radicalisation.

Récemment, une note ultra-confidentielle destinée au Président de la République et au Ministre de l'Éducation Nationale, dont une grande radio nationale s'est fait l'écho, a rapporté des cas inquiétants au sein même de l'école. Selon ce document des services de renseignement, de plus en plus d'enfants se bouchent les oreilles quand on passe de la musique en classe, de jeunes garçons refusent de donner la main à une petite fille,... Ces dérives sont inacceptables. L'autorité de la République doit s'imposer partout et pour tous. Le pouvoir politique ne peut rester indifférent à ces problématiques. Considérant les compétences de la Région en matière d'éducation, de formation, de sport, de culture, nous devons activer tous les leviers afin de prévenir la radicalisation. Nous devons agir en complémentarité avec les dispositifs préexistants portés par l'État, les autres collectivités publiques et la société civile, notamment les associations.

Ces dernières sont des acteurs essentiels de nos territoires et de nos quartiers. Elles ont un rôle majeur dans le vivre-ensemble, l'éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs républicaines. Nous proposons aujourd'hui d'appliquer une charte de la laïcité, inspirée par celle de la Région des Hauts-de-France, et nous souhaitons qu'elle soit imposée par l'exécutif régional, autour d'un principe simple : il y a des valeurs qui ne sont pas négociables - l'égalité entre les hommes et les femmes, la liberté de conscience, la liberté de culte, la laïcité. Une association qui n'accepterait pas ces valeurs ne pourrait plus bénéficier des aides régionales. Il s'agit juste de poser un principe clair, un principe de bon sens : ceux qui refuseront de signer ce document ne seront plus aidés.

En conséquence, le Conseil régional Centre-Val de Loire, réuni le 18 octobre 2018 à Orléans, décide d'apporter par l'adoption de cette charte, dite charte de la laïcité :

- **Un soutien sans réserve à la lutte contre la radicalisation;**
- **Une réaffirmation des valeurs Républicaines et tout particulièrement de l'égalité entre les hommes et les femmes ;**
- **La fermeté nécessaire que nécessitent certaines situations.**

Adopté à la majorité

Contre : groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur Verdier) et Ecologiste
Pour : groupes Union de la Droite et du Centre, Rassemblement National, Madame Raimbault, Monsieur Commandeur, Monsieur Cuignache, Monsieur Verdier